

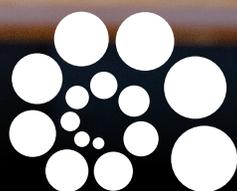
**05** EPEI mettant en œuvre  
le cycle du portfolio d'APC

**07** Ressources sur l'APC pour  
vous aider à démarrer

**09** Les relations duelles  
à l'étude

# connexions

Hiver 2018  
Volume 9 N° 1  
[ordre-epe.ca](http://ordre-epe.ca)



**oepe**  
ordre des éducatrices  
et des éducateurs  
de la petite enfance



Ce document PDF contient des liens au site Web de l'Ordre. Cliquez sur l'icône tout au long de la publication pour voir les liens.

### Dans ce numéro

- 03** Message de la présidente
- 04** Message de la registrateur
- 05** Conversation avec une EPEI
- 07** Ressources sur l'APC pour vous aider à démarrer
- 09** Les relations duelles à l'étude
- 11** Questions d'exercice professionnel
- 13** Dans l'intérêt public

### À propos de cette publication

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance réglemente la profession dans l'intérêt public et travaille pour réaliser la vision d'une profession dans laquelle tous les membres acceptent la responsabilité d'exercer la profession avec excellence. Connexions, publié trois fois par an à Toronto, en Ontario, transmet aux membres des nouvelles du secteur et de l'Ordre et renferme des articles de fond sur la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance.

**Coordinatrice des publications : Amanda Welch**  
**Conception graphique : Giuliana Tarini**  
**Couverture : Suzan Abdalla EPEI (à gauche),  
Melanie Cunha EPEI (à droit)**

### Membres élus du conseil

Susan (Darlene) Edgar EPEI, présidente-circonscription électorale n°1  
Laura Urso EPEI-circonscription électorale n°1  
Lori Huston EPEI-circonscription électorale n°1  
Julie Cyr EPEI-circonscription électorale n°2  
Susan Quaiff EPEI-circonscription électorale n°3  
Stacey Lepine EPEI, vice-président-circonscription électorale n°4  
Susan Joy Scoffin EPEI-circonscription électorale n°4  
Karen Guthrie EPEI-circonscription électorale n°5  
Nancy Roscoe EPEI-circonscription électorale n°5  
Richard (Dick) Winters EPEI-circonscription électorale n°5  
Cynthia (Cyndy) Jefferson EPEI-circonscription électorale n°6  
Kristine Parsons EPEI-circonscription électorale n°6  
Barbara Brown EPEI-circonscription électorale n°8  
Vera Niculena (Nici) Cole EPEI-circonscription électorale n°8

### Membres nommés du conseil

François Bertrand, Hawkesbury  
Madeleine L. Champagne, Ottawa  
Karen Damley CPA, CA, Mississauga  
Rosemary Fontaine, Toronto  
Christine Forsyth, Toronto  
Larry O'Connor, Brock  
Jason Powell RN, Oakville  
Ann Robichaud-Gagné, Ottawa  
Nerene Virgin, Hamilton

### Direction de l'Ordre

Registrateur et chef de la direction : Beth Deazeley, LL.B.  
Directrice, Inscription et services aux membres :  
Cynthia Abel EPEI  
Directeur, Services généraux : James Cha  
Directrice intérimaire, Communications  
et relations avec les parties prenantes : Lisa Sorge  
Directrice, Exercice professionnel : Mélanie Dixon EPEI  
Directeur, Réglementation professionnelle : Marc Spector, LL.B.



**Darlene Edgar**  
**EPEI**  
présidente

Depuis la création de l'Ordre, je m'inspire de tous les gens merveilleux que j'ai eu la chance de rencontrer partout dans la province. Toute ma carrière s'articule autour du fait d'être éducatrice de la petite enfance, et je suis heureuse que les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits soient reconnus comme des professionnels, car c'est ce que nous avons toujours été. En tant que professionnelle, je considère que l'apprentissage continu tout au long de nos carrières renforce notre quête de nouvelles connaissances et nous aide à bien comprendre comment mieux servir les enfants, les parents, les collègues et les communautés avec qui nous travaillons chaque jour.

Notre cheminement professionnel nous conduit toutes et tous sur des routes différentes, que l'apprentissage professionnel continu (APC) et ses outils peuvent nous aider à atteindre. Je vous lance un défi : celui de réfléchir au travail que vous faites aujourd'hui et que vous ferez à l'avenir, et d'utiliser le programme d'APC pour guider votre carrière. Ce nouveau programme est un outil formidable, qui vous aidera à cerner vos besoins professionnels actuels et à planifier l'avenir.

En tant que directrice des services à l'enfance au sein d'une municipalité, j'utilise le programme d'APC comme un guide, pour suivre ma passion et en apprendre davantage sur les terrains de jeux naturalisés. Je veux que les enfants puissent explorer leur milieu naturel et prendre conscience de la beauté de notre monde. Dans ma démarche, j'ai mobilisé des collègues, cherché des articles sur le sujet, rencontré des spécialistes en la matière et participé à des séances de perfectionnement professionnel pour approfondir mes connaissances.

Lorsque quelque chose vous passionne, trouver de nouvelles idées et de nouvelles pratiques n'est pas difficile : c'est un parcours à embrasser et une source d'épanouissement. J'espère que vous trouverez votre passion, que vous allez grandir et apprendre, et que nous célébrerons tout ce que nous pouvons faire ensemble en donnant le meilleur de nous-mêmes en tant qu'éducatrices et éducateurs de la petite enfance inscrits, pour nous et pour les gens que nous servons!

Bien à vous,

A handwritten signature in black ink that reads "Darlene Edgar". The signature is written in a cursive, flowing style.



**Beth Deazeley**  
registreure  
et chef de la  
direction

Je ne crois pas beaucoup aux résolutions du nouvel an. Non pas parce que je ne crois pas aux changements et aux améliorations (loin de là!), mais parce que je crois en un processus permanent d'autoréflexion. Au fur et à mesure que nous atteignons un ensemble d'objectifs, nous jetons déjà les bases des prochains, et à mesure que nous avançons, nous réévaluons la situation en réponse à l'évolution de notre environnement pour nous assurer que nous apprenons et progressons continuellement.

Cependant, dans nos vies bien remplies, il est bon de prendre le temps d'apprécier nos réussites, de réfléchir à notre orientation future et à la façon dont nous allons nous y prendre pour y arriver. La nouvelle année est l'occasion de nous le rappeler.

En tant qu'éducatrices et éducateurs de la petite enfance, vous êtes des professionnels réfléchis qui améliorez quotidiennement vos compétences et votre jugement professionnels grâce à vos interactions avec les enfants, les familles et les collègues. Le programme d'apprentissage professionnel continu (APC), lancé par l'Ordre l'an dernier, est unique en ce sens qu'il est fondé sur le concept d'autoréflexion. Le programme d'APC a été conçu par des EPEI pour les EPEI, afin de leur fournir un cadre facile à utiliser pour planifier et effectuer le suivi de leurs activités d'apprentissage et y réfléchir.

Comme vous, l'Ordre et son conseil sont également engagés dans l'autoréflexion alors que s'achève son plan stratégique triennal actuel et que nous déterminons les priorités qui guideront notre travail de 2018 à 2021. Pour maintenir le privilège de l'autoréglementation, il est essentiel que l'Ordre continue de trouver des moyens d'accroître la protection de l'intérêt du public et d'encourager l'excellence dans l'exercice de la profession.

Ainsi, en ce début de nouvelle année, prenez le temps de réfléchir et de vous demander quelles mesures vous pouvez prendre pour atteindre le niveau de croissance professionnelle qui mènera votre carrière – et les enfants dont la garde vous est confiée – à de nouveaux sommets. J'ai hâte de voir les choses incroyables que nous sommes toutes et tous sur le point de réaliser.

Cordialement,

---

# Conversations avec des EPEI mettant en œuvre le cycle du portfolio d'APC

# 05

Ida Kouesso et Geneviève Verreault sont toutes les deux EPEI. Elles ont commencé leur cycle du portfolio d'APC en septembre, au cours du mois de leur renouvellement. Le cycle du portfolio d'APC est un processus d'apprentissage professionnel de deux ans que les membres recommenceront tout au long de leur carrière. Apprenez de première main comment vos pairs améliorent leur pratique grâce au programme d'APC.

## Q : Comment avez-vous abordé le processus d'autoévaluation?

Ida : J'ai commencé par lire le Guide du cycle du portfolio et j'ai ensuite rempli l'Outil d'autoévaluation à la main. J'ai d'abord pris quelques notes puis j'ai ajouté des choses plus tard à diverses occasions. Concernant les sections des parties 1 et 2 de l'Outil d'évaluation où il faut trouver des idées, j'ai apporté le cahier avec moi pour pouvoir le remplir pendant ou après les heures de travail selon les enjeux rencontrés au quotidien. Je l'ai aussi téléchargé sur le site Internet de l'Ordre pour pouvoir ensuite transférer mes notes à l'ordinateur sur la version électronique.

Geneviève : J'ai commencé par regarder le guide, et puis je suis allée voir quelles ressources étaient disponibles sur le site Internet. Pour travailler sur les parties 1 et 2, j'ai décidé de bloquer une matinée et cela m'a pris environ trois heures. Une semaine plus tard, j'ai relu mes réponses pour déterminer mes objectifs et mes priorités. J'ai aussi regardé les exemples de portfolio pour voir comment ils étaient remplis. Cela m'a pris deux heures en tout pour faire mon plan.

## Q : Avez-vous consulté des ressources de l'Ordre sur l'APC?

I : Oui. Avant de recevoir mon guide, je suis allée sur le site de l'Ordre pour regarder les ressources disponibles et les foires aux questions. Ces dernières m'ont aidée à comprendre le processus et ce que l'on attendait de moi.

G : Oui. J'ai visité le site Internet pour passer en revue toutes les ressources disponibles avant de commencer. J'ai trouvé les exemples de portfolios très utiles. Le format m'a aidé à comprendre la structure du programme et a guidé la façon dont j'ai rempli l'Outil d'autoévaluation et formulé mes objectifs.



---

Ida Kouesso est EPEI à Ottawa. Elle est actuellement enseignante suppléante pour le Conseil scolaire du district catholique de l'Est ontarien, au sein du programme de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein. Elle gérait auparavant ses propres services en milieu familial.

---



---

Geneviève Lanoix-Verreault est EPEI à Wawa en Ontario. Elle est EPEI depuis 2015 et supervise un Centre supérieur d'enfants. Elle était auparavant enseignante.

---

📧 Pour nommer une ou un EPEI avec qui nous devrions avoir une conversation, envoyez un courriel à [communications@ordre-epe.ca](mailto:communications@ordre-epe.ca) ou appelez au 1 888 961-8558, poste 294.

**Q : Comment avez-vous trouvé l'expérience consistant à définir des objectifs? Savez-vous quels sont vos objectifs?**

I : J'ai pensé tout de suite à deux objectifs. Mon premier objectif, c'est d'aider les enfants à se préparer à la maternelle et au jardin d'enfants grâce à des activités facilitant la transition vers le milieu scolaire. Mon deuxième objectif est de me concentrer sur la communication avec les parents. J'ai également parlé à mes collègues et je leur ai proposé de me contacter s'ils avaient besoin d'aide pour réfléchir et planifier leur APC.

G : Comme j'avais déjà effectué les autoévaluations auparavant, je me sentais à l'aise avec le fait de définir mes objectifs. C'est la troisième fois que je prends part à un processus comme celui-ci. Par rapport aux autoévaluations antérieures que j'ai effectuées, je n'ai pas eu l'impression que c'était trop de travail, et j'ai apprécié la souplesse du processus et le fait de pouvoir choisir les objectifs et les activités d'apprentissage qui me convenaient le mieux. J'ai trouvé les exemples de portfolios d'APC très utiles. Ils m'ont donné une idée de la façon dont je pouvais structurer mes objectifs. Je suis présentement en congé de mon centre, alors pour moi, c'est une priorité de me tenir au courant de ce qui se passe pendant mon absence. De plus, en tant que superviseure, c'était important pour moi d'avoir des objectifs qui appuient mon travail avec mes collègues.

**Q : L'autoévaluation vous a-t-il aidé à établir des liens entre votre pratique et le Code et normes?**

I : Oui. Le processus m'a vraiment aidé à réviser le code et les normes et à penser à des situations qui me sont déjà arrivées ou qui pourraient m'arriver. Je m'autoévalue tous les jours dans ma tête. Par exemple, après une interaction avec un enfant ou un parent, je réfléchis à ce que j'ai fait et si je peux m'améliorer. Grâce au processus d'APC, mon autoévaluation est documentée. Cela me donne la possibilité de revenir sur mes notes plus tard et de réfléchir à mes expériences et aux progrès réalisés.

G : Oui. Le fait de remplir les parties 1 et 2 de l'Outil d'évaluation m'a beaucoup aidé à établir des liens avec ma pratique actuelle. Au fur et à mesure de ma réflexion, j'ai pu établir un lien entre les objectifs que j'avais en tête et le Code et normes. Je l'avais déjà un peu lu, mais le processus et la prise de notes m'ont permis de mieux comprendre le document, de prendre des pauses et d'y réfléchir.

**Q : Comment avez-vous trouvé le processus consistant à décider à quelles activités participer?**

G : C'était la partie la plus difficile pour moi. Au départ, je pensais que les activités devaient prendre la forme de webinaires ou de lectures, alors que je les voulais davantage axées sur l'action. Je cherchais aussi des activités qui m'aideraient à me tenir au courant des changements sur le terrain. Cependant, après avoir regardé les ressources sur l'APC, en particulier [le diagramme des activités d'APC](#), je me suis rendu compte qu'il y avait de nombreux types d'activités que je pouvais mener à bien, y compris des activités axées sur l'action. De plus, je me suis rendu compte que ces dernières étaient polyvalentes et fondées sur mes besoins d'apprentissage.■



**Prochaine étape pour Ida et Geneviève : participer aux activités prévues.**

Le calendrier recommandé du cycle du portfolio d'APC est accessible sur [le site Web de l'Ordre](#).

La profession d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance est une profession dynamique qui évolue et connaît actuellement de grands changements. Pour rester à jour dans leur pratique professionnelle, les EPEI sont tenus de participer au programme d'apprentissage professionnel continu (APC) tout au long de leur carrière. L'Ordre a créé des ressources pour soutenir les EPEI dans leur parcours. Chaque document-ressource est conçu pour les aider à préparer, à planifier et à faire leur propre portfolio d'APC.

## Pour commencer, rien de plus simple!



### Participez à un webinaire en direct sur le cycle du portfolio d'APC

Vous n'êtes pas seul(e)! Aux alentours de la date de votre renouvellement d'adhésion, vous serez invité(e) à participer à un webinaire **en direct** sur le cycle du portfolio d'APC organisé par l'équipe de l'Ordre. Ce webinaire facultatif vous guidera dans le processus du cycle du portfolio d'APC. Il vous permettra d'obtenir des réponses à vos questions et de commencer votre cycle du portfolio du bon pied. Le **webinaire** est également disponible sur la **chaîne YouTube** de l'Ordre si vous souhaitez le visionner à un autre moment.

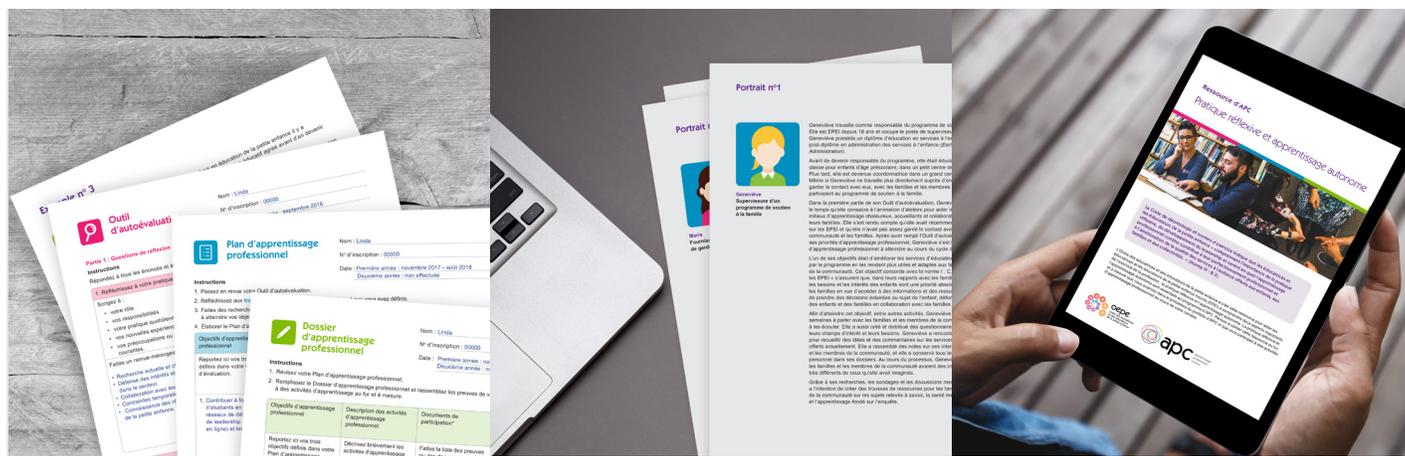
### Utilisez le Guide du cycle du portfolio d'APC

Au cours du mois de votre renouvellement d'adhésion, vous recevrez le [Guide du cycle du portfolio d'APC](#) par la poste.

Le guide fournit des informations relatives à ce que les EPEI doivent faire et quand ils doivent le faire. Il contient également des conseils et des suggestions pour vous expliquer comment réaliser ce portfolio.

### Regardez la NOUVELLE vidéo sur le cycle du portfolio d'APC

Regardez cette vidéo de deux minutes, qui vous accompagnera et vous fera découvrir les composantes de votre cycle du portfolio d'APC.



## L'inspiration à portée de portfolio

Consultez ces exemples de parcours d'apprentissage professionnel continu.

*Charlène travaille dans un centre éducatif agréé, Stefano dans une classe de maternelle et du jardin d'enfants, et Linda est enseignante d'éducation en services à l'enfance.*

Ces exemples de portfolios peuvent vous aider à trouver l'inspiration pour votre propre portfolio d'APC.

Chaque exemple de portfolio comprend les composantes suivantes remplies :

- l'Outil d'autoévaluation;
- le Plan d'apprentissage professionnel;
- le Dossier d'apprentissage professionnel.

### Quelques conseils

- Relisez le [Guide du cycle du portfolio d'APC](#) en portant une attention particulière au calendrier recommandé (à la page 10) pour effectuer les trois composantes.
- Tous les [renseignements concernant l'APC](#) sont accessibles sur le site Web de l'Ordre.

## Aperçus de portfolios d'APC

*Geneviève est superviseure d'un programme de soutien à la famille. Maria est fournisseuse de services de garde en milieu familial. Rika est consultante-ressource.*

Ces courts portraits d'une page vous donnent un aperçu de ce qu'est un portfolio d'APC d'EPEI.

Chaque portrait présente :

- un objectif défini grâce à l'Outil d'autoévaluation;
- plusieurs activités d'apprentissage professionnel;
- la documentation relative à l'apprentissage et les étapes suivantes.

## Pratique réflexive et apprentissage autonome

Pour vous aider à démarrer, pensez à utiliser ce document avant de commencer votre portfolio d'APC. Les aspects fondamentaux de l'exercice professionnel et du portfolio d'APC, la pratique réflexive et l'apprentissage autonome, y sont expliqués. Consultez cette ressource pour vous guider tout au long de votre cycle du portfolio d'APC de deux ans. ■



Une amie proche de Simone lui a demandé s'il y avait de la place dans le programme de services de garde en milieu familial qu'elle gère depuis plus de dix ans. Comme elles se connaissent depuis le secondaire, la fille de son amie était plus que bienvenue dans son programme. Quelques mois plus tard, les textos de « vérification » toutes les heures et la longue liste de demandes précises d'ordre alimentaire posaient des problèmes à Simone. Malgré une conversation à ce sujet, la tension a commencé à monter entre les deux amies de longue date.

Entretenir des relations positives est indispensable à la pratique des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI), mais ces dernières peuvent être compromises lorsque des relations duelles - une ou plusieurs relations avec un enfant, la famille de l'enfant, un(e) collègue ou un(e) superviseur(e) - entrent en jeu.

## Qu'est-ce qu'une relation duelle?

Une relation duelle consiste à entretenir deux formes de relations avec une personne. Cela signifie que vous entretenez, en plus de votre relation professionnelle, une autre forme de relation avec un enfant, sa famille ou un(e) collègue au travail. Pour mieux comprendre, le *Code de déontologie et normes d'exercice* définit les relations duelles comme « toute situation dans laquelle un(e) EPEI entretient, en plus de sa relation professionnelle, une ou plusieurs autres formes de relations avec un enfant placé sous sa surveillance professionnelle ou avec sa famille, un(e) collègue ou une personne supervisée. Ces autres formes de relations peuvent s'établir avant, pendant ou après la relation professionnelle ».

## Les grands types de relations duelles

**Relations duelles familiales :** Lorsque l'enfant d'un(e) EPEI ou un membre de sa famille fait partie de son milieu de travail et qu'il ou elle entretient à

la fois une relation professionnelle et une relation familiale avec un enfant, un(e) collègue ou une personne supervisée dans son milieu de travail.

**Relations duelles d'affaires :** Lorsqu'un(e) EPEI a une relation d'affaires (échange d'argent ou de services) avec un membre de la famille d'un enfant, un(e) collègue ou une personne supervisée en dehors du milieu de travail. Dans ce cas, l'EPEI entretient à la fois une relation professionnelle et une relation d'affaires avec cette personne.

**Relation duelles personnelles :** Il y a relation duelle lorsque l'EPEI a deux types de relations différentes, l'une professionnelle et l'autre personnelle, avec un membre de la famille d'un enfant, un(e) collègue ou une personne supervisée. La relation personnelle existe quand l'EPEI a une amitié ou une relation amoureuse avec un membre de la famille d'un enfant, un(e) collègue ou une personne supervisée en dehors du milieu de travail.

## Faire preuve de jugement professionnel, évaluer les risques et prendre des mesures proactives

La peur d'entretenir des relations duelles, ou vos inquiétudes en la matière, ne devraient pas vous empêcher d'établir des relations professionnelles appropriées, bienveillantes et attentives avec les enfants et les familles. Votre capacité d'utiliser un bon jugement professionnel, d'évaluer les risques et de prendre des mesures vous aidera à maintenir des relations professionnelles de grande qualité.

### Votre jugement professionnel

Le jugement professionnel se fonde sur :

1. les normes déontologiques et professionnelles (voir le *Code de déontologie et les normes d'exercice*);
2. les connaissances et l'expérience professionnelles, qui contribuent à former le jugement professionnel et la capacité à prendre des décisions;
3. la pratique réflexive, qui vous permet de réfléchir de manière critique à votre pratique quotidienne et à l'impact de vos choix et de vos actions.

**Évaluer les risques :** Le maintien d'une relation duelle pose des risques majeurs, car cette dernière peut affaiblir votre jugement.

- Lorsque vos relations nuisent à votre capacité à guider, orienter et mentorer efficacement un enfant dont vous avez la garde, votre jugement professionnel est alors compromis.
- Réfléchissez, évaluez et réévaluez vos décisions et vos comportements professionnels pour améliorer votre pratique professionnelle, votre intégrité professionnelle et votre identité d'EPEI.

**Prendre des mesures proactives :** Pour gérer vos relations duelles, vous devez prendre des mesures proactives dès maintenant et à l'avenir, au fur et à mesure que votre relation s'instaure ou évolue.

- Déterminez où, quand et comment la relation duelle se présente.

- Utilisez votre jugement professionnel pour mettre l'intérêt des enfants et des familles au premier plan.
- Revoyez les politiques écrites et documentez vos relations duelles, y compris les mesures que vous avez prises pour réduire les risques identifiés.
- Prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à une relation duelle si elle peut :
  - affaiblir votre jugement professionnel;
  - entraîner un risque de préjudice pour les enfants;
  - enfreindre les limites professionnelles;
  - entraîner un conflit d'intérêts.

### Questions de réflexion sur les relations duelles

1. Ai-je récemment pris connaissance de la politique de mon milieu de travail en matière de relations duelles?
2. Quelles mesures prenez-vous pour évaluer et réévaluer continuellement votre relation duelle et les risques associés?
3. Comment pouvez-vous éviter une relation duelle?
4. Votre relation duelle primaire a-t-elle engendré d'autres relations duelles?
5. Quels facteurs ont mené à l'établissement de la relation duelle?

Pour en savoir plus, téléchargez maintenant la ligne directrice de pratique sur les relations duelles



- Elle fournit un cadre d'action et de gestion des relations duelles.
- Elle contient des informations pratiques basées sur de vraies situations.
- Elle présente des études de cas ayant pour but d'aider les EPEI à reconnaître, évaluer, gérer et éviter ce type de relations.



Cette rubrique présente des questions concernant l'Ordre et la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance. Mélanie Dixon EPEI, directrice du Service de l'exercice professionnel et l'équipe de l'exercice professionnel, s'occupent des problèmes auxquels les EPEI font face et met en application le Code de déontologie et normes d'exercice dans diverses situations.

## Q : Que dois-je savoir au sujet du nouveau Code de déontologie et normes d'exercice?

Le Code et normes révisé (2017) reflète l'évolution constante de la façon dont nous envisageons la pratique des EPEI depuis 2011. Le nouveau Code et normes met désormais davantage l'accent sur le leadership, les relations, le bien-être, les milieux d'apprentissage, les approches pédagogiques actuelles ainsi que sur l'importance de la communication et de la collaboration.

### Chaque norme d'exercice compte désormais trois sections :

1. *Principe* – Résumé et description des aspects clés des sections relatives aux connaissances et à la pratique de chaque norme.
2. *Connaissances* – Description, pour chaque norme, des connaissances que les EPEI doivent avoir.
3. *Pratique* – Compétences, mesures et comportements relatifs à chaque norme que les EPEI doivent avoir ou adopter.

### Ajouts importants

#### Apprentissage professionnel continu :

Le Code et normes mentionne désormais qu'il est attendu des EPEI qu'ils participent au programme d'apprentissage professionnel continu (APC). Le code C stipule que « les EPEI accordent de l'importance à l'apprentissage continu et à la pratique réflexive et ils participent au programme d'apprentissage professionnel continu. » De plus, la norme IV décrit l'apprentissage continu comme étant essentiel à des pratiques de qualité fondées sur des données probantes. « Les EPEI exercent la profession dans les limites de leur champ de connaissances et de compétences. Avant de se lancer dans de nouveaux domaines de pratique spécialisés, ou avant de revenir à un domaine de pratique après une longue période, les EPEI évaluent leurs connaissances et leurs compétences afin d'opter pour la formation ou le perfectionnement professionnel continu adapté ou pour demander l'aide appropriée. » (norme IV : C.12)



Photo : Tanya Woods EPEI

☒ Avez-vous une question au sujet de l'exercice professionnel? Envoyez un courriel à [exercice@ordre-epe.ca](mailto:exercice@ordre-epe.ca) pour obtenir plus de renseignements.

**Médias sociaux :** Avec l'utilisation croissante de multiples plateformes de médias sociaux, les EPEI doivent s'assurer que le consentement des familles a été obtenu avant d'utiliser toute image ou information sur un enfant, sous quelque forme que ce soit, y compris dans les médias sociaux (norme VI : C.3). Les EPEI doivent également s'assurer que leurs communications avec les enfants, les familles et les collègues restent professionnelles et que les limites professionnelles sont maintenues lorsqu'ils utilisent les médias sociaux (norme V : C.4).

**Leadership :** Les EPEI sont des leaders qui soutiennent leurs collègues et collaborent avec eux. En tout temps, ils donnent l'exemple en matière de valeurs, de croyances et de comportements professionnels. Le Code et normes met maintenant davantage l'accent sur le leadership et désigne tous les EPEI comme étant des leaders. « Les EPEI s'investissent dans leur communauté professionnelle par le biais de la recherche, d'associations, de comités et de réseaux professionnels, ou en agissant en tant que modèle ou mentor. » (norme IV : C.7)

**Devoir de faire rapport :** Le Code et normes inclut désormais le devoir de faire rapport. La norme VI souligne clairement que les EPEI « savent qu'en vertu de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*, ils sont considérés comme étant très bien placés pour reconnaître les signes de mauvais traitement à l'égard d'un enfant [...] et qu'il est de leur responsabilité de faire rapport de leurs soupçons » (norme VI : B.4). L'obligation pour les EPEI de faire rapport a préséance sur toutes les politiques et procédures qui peuvent exister dans leur milieu de travail (norme VI : B.5). ■



### Intégrer le code et les normes à votre pratique quotidienne :

- Veuillez lire le Code de déontologie et normes d'exercice pour vous assurer de bien connaître vos responsabilités déontologiques et professionnelles.
- Visitez [le site Web de l'Ordre pour consulter des ressources](#) comme les lignes directrices de pratique et les études de cas, qui vous aideront à intégrer le code et les normes à votre pratique quotidienne.

Le comité de discipline traite des questions se rapportant à des allégations de faute professionnelle ou d'incompétence. Quand il conclut à la culpabilité d'un membre, le comité doit publier un résumé de sa décision et de ses motifs dans la publication de l'Ordre intitulée Connexions. Cet article contient les résumés les plus récents.

## Ordonnance du comité de discipline :

- Révocation du certificat d'inscription de Brian Robinson (numéro d'inscription 21135)

**Allégation :** Il a été allégué que Brian Robinson aurait infligé de mauvais traitements d'ordre physique, sexuel, verbal, psychologique ou affectif à un enfant de quatre ans placé sous sa surveillance professionnelle. La présumée agression sexuelle aurait eu lieu à l'école dans une pièce adjacente à la salle de classe de maternelle et de jardin d'enfants, alors que M. Robinson et l'enfant étaient seuls dans la pièce.

**Conclusion :** Un sous-comité du comité de discipline a reconnu Robinson coupable de multiples infractions au *Règlement sur la faute professionnelle* (Règlement de l'Ontario 223/08). Plus particulièrement, Robinson a été reconnu coupable d'agression sexuelle sur un enfant placé sous sa surveillance professionnelle.

**Sanction :** Le sous-comité a enjoint à la registrature de l'Ordre de révoquer son certificat d'inscription. Dans sa décision, le sous-comité a indiqué que « *le membre a été reconnu coupable d'un acte particulièrement grave d'agression sexuelle sur un très jeune enfant. Le sous-comité prend son rôle de protection du public très au sérieux et s'efforce de protéger les très jeunes enfants, qui constituent la population la plus vulnérable placée sous la garde des membres de l'Ordre.* »

Les membres ont le droit de se défendre vigoureusement contre toute allégation formulée contre eux. Dans le cas présent, le sous-comité a statué contre Robinson pour toutes les allégations. Il a également décidé que « *les membres ne devaient pas avoir à payer pour la faute professionnelle d'un autre membre* ». Le sous-comité a condamné Robinson à payer 257 353,76 \$\* pour couvrir une partie des frais engagés par l'Ordre pour intenter des poursuites.

*\*Robinson fait actuellement appel de cette condamnation aux dépens (paiement des frais juridiques).*

## Comment puis-je obtenir davantage d'informations?

Les décisions complètes sont affichées sur le [site Web de l'Ordre](#). Un avis est également porté au tableau public de l'Ordre, au-dessous du nom du membre, ce qui signifie que les décisions des comités sont publiques et consignées à son dossier de manière permanente.

**Ordonnance du comité de discipline :**

- Suspension du certificat d'inscription d'Ashley Morrison pendant deux mois (numéro d'inscription 25732)
- Certificat d'inscription assorti de conditions et restrictions, dont une obligation de mentorat.

**Exposé conjoint des faits :** Ashley Morrison surveillait un enfant qu'elle avait placé sur une chaise haute sans harnais de sécurité. L'enfant est tombé de sa chaise et son nez a saigné. Dans le rapport d'incident, Morrison a déclaré que l'enfant avait trébuché, puis elle a ensuite admis que c'était faux. Un rapport révisé sur la base des faits réels a été déposé.

**Conclusion :** Un sous-comité du comité de discipline a reconnu Morrison coupable de multiples infractions au *Règlement sur la faute professionnelle* (Règlement de l'Ontario 223/08). Plus particulièrement, Morrison a omis de surveiller adéquatement un enfant placé sous sa surveillance professionnelle et a signé, dans l'exercice de sa profession, un document qu'elle savait contenir une fausse déclaration.

**Sanction :** Le sous-comité a ordonné la suspension du certificat d'inscription de Morrison pendant deux mois. Outre cette suspension, le sous-comité a enjoint à la registrateure d'assortir le certificat d'inscription de la membre de conditions et restrictions, dont l'obligation pour Morrison d'établir une relation de partenariat avec un(e) mentor(e) EPEI ayant été préapprouvé(e) par l'Ordre. « *L'obligation pour la membre de collaborer officiellement avec un(e) mentor(e) préapprouvé(e) vise à mettre sa pratique en conformité avec les normes acceptables de l'Ordre. Une mesure qui a aussi pour but de l'encourager à se corriger et à appliquer ses connaissances et ses compétences professionnelles.* » Même si Morrison a commis une erreur en falsifiant un rapport d'incident, elle a fait tout ce qu'elle pouvait pour rectifier la situation après avoir été confrontée à sa faute. Si cela n'avait pas été le cas, la sanction aurait été bien plus sévère.

**Comment puis-je obtenir davantage d'informations?**

Les décisions complètes sont affichées sur le [site Web de l'Ordre](#). Un avis est également porté au tableau public de l'Ordre, au-dessous du nom du membre, ce qui signifie que les décisions des comités sont publiques et consignées à son dossier de manière permanente.

**Ordonnance du comité de discipline :**

- Révocation du certificat d'inscription de Mark Lehtonen (numéro d'inscription 24543)

**Exposé conjoint des faits :** M. Lehtonen a été déclaré coupable d'extorsion, de possession de pornographie juvénile, d'utilisation non autorisée d'ordinateur, de voyeurisme, d'un chef de possession de biens criminellement obtenus et de manquement à un engagement. Il a menacé de montrer les photos de nu d'une jeune fille de 17 ans si elle ne lui en envoyait pas d'autres. La police a trouvé du matériel de pornographie juvénile sur ses appareils électroniques puis l'a accusé et libéré sous caution. Ce dernier a ensuite enfreint cette condition de mise en liberté sous caution en se rendant à un centre de jeux pour enfants. Lehtonen a également accédé au compte courriel d'une femme qu'il connaissait et l'a filmée sans sa permission.

**Conclusion :** Un sous-comité du comité de discipline a reconnu Lehtonen coupable de multiples infractions au Règlement sur la faute professionnelle (Règlement de l'Ontario 223/08). Plus précisément, il a contrevenu à la loi, et cette contravention se rapporte à son aptitude à être titulaire d'un certificat d'inscription à l'Ordre et aurait pu faire en sorte qu'un enfant placé sous sa surveillance professionnelle soit en danger.

Dans sa décision, le sous-comité a déclaré : « *Les actes de M. Lehtonen témoignent d'un mépris général pour le bien-être des enfants, mettant ainsi les enfants en danger. Le comité considère ces infractions comme graves et intolérables, rendant M. Lehtonen totalement inapte à exercer des fonctions de confiance et d'autorité sur les enfants.* »

**Sanction :** Le sous-comité a révoqué le certificat d'inscription à l'Ordre de Lehtonen et a indiqué que « *quiconque possède du matériel de pornographie juvénile perpétue la maltraitance envers les enfants et doit être sévèrement puni* ».

Pour préserver la confiance du public en l'Ordre et ses membres, il était très important de s'assurer que Lehtonen ne retravaille jamais comme éducateur de la petite enfance inscrit (EPEI). Dans le cadre de l'accord de plaidoyer, Lehtonen a accepté de ne plus jamais présenter de demande d'inscription à l'Ordre.

**Comment puis-je obtenir davantage d'informations?**

Les décisions complètes sont affichées sur le [site Web de l'Ordre](#). Un avis est également porté au tableau public de l'Ordre, au-dessous du nom du membre, ce qui signifie que les décisions des comités sont publiques et consignées à son dossier de manière permanente.

**Ordonnance du comité de discipline :**

- Suspension du certificat d'inscription de Sophia McKenzie (numéro d'inscription 15780) pendant cinq mois
- Certificat d'inscription assorti de conditions et restrictions, dont une obligation de suivre un cours de supervision professionnelle

**Allégation :** Sophia McKenzie surveillait un groupe d'enfants dans la classe des bambins. Alors qu'ils étaient sous sa surveillance, trois d'entre eux se sont retrouvés sur une route très fréquentée et l'un des enfants a failli se faire renverser par une voiture en traversant. Un membre du public a ensuite ramené les enfants au centre.

**Conclusion :** Un sous-comité du comité de discipline a reconnu McKenzie coupable de faute professionnelle, en contravention au *Règlement sur la faute professionnelle* (Règlement de l'Ontario 223/08). Plus particulièrement, elle a omis :

- de superviser adéquatement des enfants placés sous sa surveillance professionnelle;
- d'observer et de surveiller le milieu d'apprentissage;
- d'anticiper le moment où il fallait intervenir ou apporter du soutien.

Le comité a déclaré : « *La membre a omis de surveiller adéquatement les enfants placés sous sa responsabilité, les exposant ainsi à des risques physiques. Son comportement, qui ne respecte pas les normes professionnelles qui lui sont imposées, a amené le public à remettre en question le professionnalisme des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance.* »

**Sanction :** Le sous-comité a ordonné la suspension du certificat d'inscription de McKenzie. Outre cette suspension, le sous-comité a enjoint à la registrateure d'assortir le certificat d'inscription de la membre de conditions et restrictions, dont l'obligation pour McKenzie de suivre un cours de supervision professionnelle ayant été préapprouvé par l'Ordre. Le sous-comité a indiqué que le cours devait « *... renforcer l'importance d'être vigilant lorsqu'on surveille des enfants, et faciliter la réhabilitation de la membre en tant qu'éducatrice de la petite enfance* ».

Les membres ont le droit de se défendre vigoureusement contre toute allégation formulée contre eux. Dans cette affaire, le sous-comité a statué contre McKenzie pour toutes les allégations et a déterminé qu'il était « *injuste de faire payer les frais d'audience à tous les membres de l'Ordre lorsque l'un d'entre eux est reconnu coupable de faute professionnelle* ». Le sous-comité a condamné McKenzie à payer 33 333 \$\* pour couvrir une partie des frais d'audience.

\*McKenzie fait actuellement appel de cette condamnation aux dépens (paiement des frais juridiques).

**Comment puis-je obtenir davantage d'informations?**

Les décisions complètes sont affichées sur le [site Web de l'Ordre](#). Un avis est également porté au tableau public de l'Ordre, au-dessous du nom du membre, ce qui signifie que les décisions des comités sont publiques et consignées à son dossier de manière permanente.

### Ordonnance du comité de discipline :

- Suspension du certificat d'inscription de Karla Coleman (numéro d'inscription 20035) pendant cinq mois
- Certificat d'inscription assorti de conditions et restrictions, dont une obligation de mentorat et de cours en gestion du comportement et de soutien aux enfants ayant des besoins particuliers.

**Exposé conjoint des faits :** Karla Coleman surveillait un groupe d'enfants lorsqu'un garçon de sept ans s'est mis à causer du désordre et à frapper une éducatrice. Coleman a maintenu l'enfant sur le sol, son visage contre le tapis. L'enfant lui disait qu'elle lui faisait mal, mais elle ne s'est pas arrêtée. De plus, elle a ignoré les demandes des autres membres du personnel qui lui conseillaient de ne pas avoir recours à autant de force et de laisser un autre éducateur s'en occuper.

**Conclusion :** Un sous-comité du comité de discipline a reconnu Coleman coupable de faute professionnelle, en contravention du *Règlement sur la faute professionnelle* (Règlement de l'Ontario 223/08). Plus particulièrement, elle a infligé de mauvais traitements d'ordre verbal à un enfant placé sous sa surveillance professionnelle.

*« Le sous-comité juge inacceptable et répréhensible la tendance de Mme Coleman à la violence physique et verbale, à l'utilisation d'un langage inapproprié, d'un ton sévère et agressif et son comportement envers l'enfant. Elle n'a pas tenu compte des répercussions que ses actes pouvaient avoir sur les autres enfants présents dans la classe pendant l'incident. De plus, en refusant l'aide d'autres éducateurs présents dans la classe à deux reprises au cours des 30 à 45 minutes de l'incident, la membre a manqué de respect à ses collègues professionnels. Dans ces circonstances, le sous-comité juge la conduite de la membre déshonorante, honteuse, contraire aux devoirs de la profession et indigne d'une EPEI. »*

**Sanction :** Le sous-comité a ordonné la suspension du certificat d'inscription de Coleman pendant cinq mois. Outre cette suspension, le sous-comité a enjoint à la registrateure d'assortir le certificat d'inscription de la membre de conditions et restrictions, y compris :

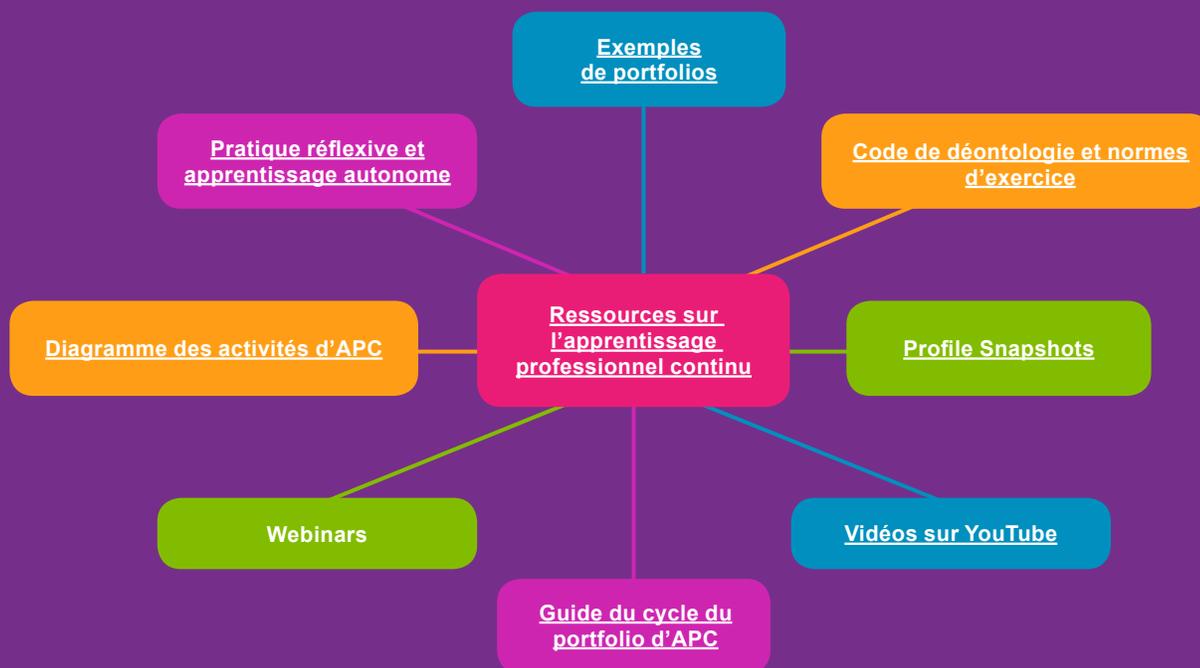
- (1) l'obligation pour Coleman de suivre un cours d'orientation du comportement et de soutien aux enfants ayant des besoins particuliers, préapprouvé par l'Ordre, avant de revenir à la profession d'éducatrice de la petite enfance;
- (2) l'obligation pour Coleman d'établir une relation de partenariat avec un(e) mentor(e) ayant été préapprouvé(e) par l'Ordre.

Le sous-comité a condamné Coleman à payer 2 500 \$ pour couvrir une partie des frais d'audience de l'Ordre.

### Comment puis-je obtenir davantage d'informations?

Les décisions complètes sont affichées sur le [site Web de l'Ordre](#). Un avis est également porté au tableau public de l'Ordre, au-dessous du nom du membre, ce qui signifie que les décisions des comités sont publiques et consignées à son dossier de manière permanente.

# De nombreuses ressources sur le portfolio d'APC peuvent vous aider à démarrer!



**Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance**  
438, avenue University, bureau 1900  
Toronto ON M5G 2K8

Téléphone : 416 961-8558  
Sans frais : 1 888 961-8558  
Télécopieur : 416 961-8772

Courriel : [info@ordre-epe.ca](mailto:info@ordre-epe.ca)  
Site Web : [ordre-epe.ca](http://ordre-epe.ca)



Abonnez-vous à notre chaîne :  
[youtube.com/collegeofece](https://www.youtube.com/collegeofece)



Suivez-nous :  
[@CECE\\_OEPE](https://twitter.com/CECE_OEPE)

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance est titulaire du droit d'auteur sur *Connexions*, mais encourage la reproduction numérique ou imprimée de cette publication, en tout ou en partie, dans son format PDF à des fins éducatives et non lucratives, sous réserve du plein consentement des auteurs. La reproduction du contenu de cette publication dans toute autre circonstance, y compris pour une utilisation ou une réutilisation commerciale ou aux fins de traduction ou d'adaptation, est interdite sans l'autorisation écrite préalable de l'Ordre.

Pour obtenir la permission de reproduire ou de publier à nouveau du contenu provenant de cette publication, ou pour savoir qui est titulaire du droit d'auteur, veuillez communiquer avec [communications@ordre-epe.ca](mailto:communications@ordre-epe.ca).